PONS cité médiévale
Hôtel de ville

Relevé de conclusions Commission Extramunicipale Environnement et Vie associative du 9 décembre 2021

Diffusion de la charte :

- Elle sera adressée en début d'année aux dirigeants d'associations, avec un courrier leur demandant de bien vouloir en faire lecture, après des membres de leur conseil d'administration et lors des assemblées générales annuelles.

- Elle sera également affichée, dans un format adapté, dans toutes les salles mises à disposition, ainsi que dans les équipements sportifs ou culturels.

- Enfin, elle sera publiée sur les supports municipaux (site internet et Pons infos). Une communication sera également adressée à l'ensemble des élus et services municipaux, pour assurer l'exemplarité.

Questions diverses :

- Des pratiques peu respectueuses de l'environnement sont parfois constatées dans l'entretien des propriétés riveraines de la Seugne. La commission demande qu'un rappel soit fait auprès des propriétaires. La Municipalité est favorable et se rapprochera du Syndicat de la Seugne pour un contenu exhaustif sur les bonnes pratiques.

- De la mousse a été constatée sur la Seugne au niveau du Moulin de Chaillou, derrière le centre technique municipal. Contact sera pris avec le syndicat de la Seugne pour en connaître l'origine (naturelle ou pas).